



**SYNDICAT FRANÇAIS DES
SPECIALISTES EN ORTHODONTIE**

8 Av Simon Bolivar

75019 PARIS

Tél. : 01.40.03.04.37

E-mail : secretariat@sfsso.fr

Site : sfsso.fr

**FICHE D INSCRIPTION A RETOURNER
AU SFZO AVEC VOTRE CHEQUE DE COTISATION
POUR 2020**

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TELEPHONE CABINET :

TELECOPIE CABINET :

E- MAIL CABINET :

N° DE PORTABLE :

Date de votre Diplôme de Chirurgien Dentiste ou Docteur en Chirurgie Dentaire
ou Docteur en médecine :

1. Etes-vous Interne :

2. Etes-vous inscrit (e) sur la liste des Spécialistes Qualifiés en ODF :

3. Etes-vous inscrit (e) sur une liste de médecins stomatologistes compétents :

*Pour tous les cas ci-dessus, veuillez nous adresser une photocopie de toutes les pièces justificatives
(carte d'étudiant ou justificatif de l'inscription à la spécialité auprès du Conseil
de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes)*

Important : La protection juridique procurée par le SFZO ne vous dispensera pas de souscrire une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle ». Le Conseil National de l'Ordre a rendu cette Souscription obligatoire.



**SYNDICAT FRANÇAIS DES
SPECIALISTES EN ORTHODONTIE**

8 Av Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél. : 01.40.03.04.37
E-mail : secretariat@sfsf.fr
Site : sfsf.fr

APPEL DE COTISATION 2020

Chères Consoeurs et Chers Confrères,

Lors de notre Assemblée Générale du Vendredi 8 Novembre 2019, il a été décidé de fixer la cotisation 2020 aux montants suivants :

| | |
|---|--------------|
| • Membres adhérents | 570 € |
| • Membres inscrits - INTERNE | 1 € |
| • Membres en cours de première année d'installation | 175 € |
| • Membres enseignants à temps plein | 265 € |
| • Membres collaborateurs salariés | 264 € |
| • Membres retraités « sans protection juridique » | 50 € |
| • Membres retraités –cumul emploi retraite « avec protection juridique » | 266 € |

*Nous vous remercions de bien vouloir établir **UN SEUL CHÈQUE PAR ADHÉRENT A L'ORDRE DU S F S O** et d'indiquer clairement au dos du chèque le nom de l'adhérent couvert par la protection juridique.*

Nous tenons à vous rappeler que la protection juridique de notre Syndicat et les autres services de conseil, ne sont acquis que pour les membres à jour de leurs cotisations avant la date du litige potentiel et ayant cotisé au Syndicat pendant au moins *six mois*.

Nous vous remercions de nous communiquer votre numéro de portable et votre adresse mail pour vous puissiez recevoir les dernières informations sur Orthospé.

Dans l'attente de votre retour de courrier, nous vous prions de croire, Chères Consoeurs et Chers Confrères, en l'assurance de nos salutations confraternelles et dévouées.

Paris, le 26 Novembre 2019

Dr. Gérard GUÉMAS,
Trésorier

Pour votre comptabilité, une attestation de règlement vous sera adressée dans les meilleurs délais.